

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
PROCÈS-VERBAL
QUATRE-VINGT-TREIZIÈME SÉANCE

TENUE LE VENDREDI 11 JUIN 2010 À 14 h 00
HÔTEL CHÂTEAU CARTIER
GATINEAU, QUÉBEC

A-93-1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M^{me} Maud Cohen, ing., (la présidente) ouvre la 93^e séance de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, à 14 h 15. Elle remercie toutes les personnes de leur présence.

A-93-2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Conformément à l'article 102 du Code des professions (C.P.) et à l'article 32 du *Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le Comité exécutif et les Assemblées générales* (Règlement), la 93^e Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a été convoquée par l'intermédiaire de la revue corporative PLAN selon un avis de convocation ensaché dans la livraison d'avril 2010. L'avis de convocation à l'Assemblée générale 2010, dûment signé par la secrétaire de l'Ordre, M^e Caroline Simard, est en outre reproduit au point 2 du cahier de travail remis aux membres à l'entrée de l'Assemblée. La secrétaire de l'Ordre en fait la lecture.

A-93-3 VÉRIFICATION DU QUORUM

En vertu de l'article 33 du Règlement, le quorum de l'Assemblée est fixé à 50 membres. La secrétaire confirme que le quorum requis est dépassé puisque plus de 50 membres sont présents.

La présidente déclare donc l'Assemblée légalement constituée. Elle souhaite la bienvenue à tous et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à leur ordre professionnel. Elle présente les administrateurs et administratrices du 89^e Conseil d'administration, ainsi que les administrateurs nouvellement élus qui compléteront le 90^e Conseil d'administration en fonction, au terme de la présente assemblée.

Elle souligne en outre la présence des présidents et présidentes des Sections régionales de l'Ordre de même que celle des cadres du Secrétariat; elle les remercie de leur contribution. De plus, la présidente présente nommément les anciens présidents de l'Ordre, tout comme les représentants des associations membres d'Ingénieurs Canada. Elle invite ces derniers à adresser quelques mots à l'Assemblée.

Intervention de M. l'ingénieur Zaki Ghavitian, président du Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada

M. Ghavitian souligne la fierté que sa première allocution en tant que président d'Ingénieurs Canada soit prononcée devant les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il présente d'abord les initiatives mises de l'avant par Ingénieurs Canada : mise en place du groupe de travail sur la synergie pour mieux servir les membres et proposer un modèle de gouvernance renouvelé, démarches pour influencer les décideurs sur les questions qui touchent directement la profession, soutien aux ordres constituants pour la délivrance de permis d'exercice aux diplômés formés en génie à l'étranger, promotion de la diversité au sein de la profession. M. Ghavitian explique qu'Ingénieurs Canada assumera également un rôle de leadership dans l'adaptation aux changements climatiques, non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. Il remercie le Conseil d'administration de l'Ordre ainsi que le personnel pour leur appui constant à Ingénieurs Canada. En terminant, il souligne que la profession d'ingénieur est considérée par de nombreux acteurs comme une profession d'avant-garde au Canada, ce qu'il attribue en grande partie à la collaboration efficace entre l'Association nationale et ses membres. Enfin, il remercie les membres de leur participation et de leur engagement pour souligner les 90 années d'efforts et de réalisations de l'Ordre des ingénieurs dans sa mission de protection du public.

Intervention de Mme l'ingénieure Diane Freeman, présidente du « Professional Engineers of Ontario » (PEO)

M^{me} Freeman remercie l'Ordre de l'opportunité qui lui est faite de s'adresser aux membres. Elle mentionne les travaux entourant la révision de la Loi ontarienne sur la profession d'ingénieur, plus de 25 ans après les dernières modifications. La pierre angulaire du projet de loi ontarien réside en l'adoption de la définition nationale de ce que constitue l'exercice de la profession d'ingénieur. La nécessité d'être citoyen canadien ou résident permanent pour obtenir un permis fait également partie des changements demandés. M^{me} Freeman énonce ensuite l'ensemble des modifications législatives demandées par PEO et elle termine en remerciant l'Ordre pour sa collaboration.

Intervention de M. l'ingénieur Neil Windsor, registraire et directeur de l'« Association of Professional Engineers, geologists and geophysicists of Alberta » (APEGGA)

M. Windsor remercie les membres de l'Ordre de le recevoir à leur assemblée générale. Il transmet les salutations cordiales de la présidente de l'APEGGA, M^{me} Kim Farrell. Il

souligne que l'APEGGA fête également ses 90 ans d'existence. Il mentionne les effets de la crise économique sur certaines activités de l'industrie et les projets d'envergure en génie. Il souligne les besoins de main-d'œuvre de l'Alberta en ingénieurs qualifiés, dont les ingénieurs québécois et anticipe que la reprise économique soit propice au mouvement des professionnels. À cet égard, l'Accord sur le commerce intérieur est facilitant mais il rappelle la nécessité de s'assurer des plus hauts standards d'excellence chez les ingénieurs. En terminant, il souligne qu'un des enjeux pour l'APEGGA est de faciliter les communications avec les professionnels et les instances gouvernementales afin que celles-ci comprennent bien la spécificité de la pratique des ingénieurs.

A-93-4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente déclare qu'elle juge souhaitable qu'un modérateur dirige les débats, car cette façon de faire s'est avérée satisfaisante depuis plusieurs années. Elle fait savoir que M^e Michel Lespérance a accepté d'agir en qualité de modérateur de la présente Assemblée. La présidente le remercie de la seconder et lui cède la parole.

Le modérateur remercie la présidente et les membres de l'Assemblée. Il résume la procédure d'intervention à l'Assemblée, telle que décrite au point 4 du cahier de travail de la présente séance.

Le modérateur souligne que l'article 28 du Règlement a été publié *in extenso* dans la revue PLAN en même temps que l'avis de convocation et l'ordre du jour relatifs à cette 93^e Assemblée générale.

Le modérateur fait savoir que 7 demandes d'inscription ont été transmises au Comité exécutif en vertu de l'article 28 du Règlement. Il invite ensuite les membres à appliquer cet article du Règlement qui demande, pour l'inscription de chacun des sept sujets, un vote à la majorité simple. Ces sujets seront inscrits à l'ordre du jour au point 13.

M. Jean Beauregard, ing., appuyé par M. Gaétan Lefebvre, ing., propose d'intégrer les 7 demandes d'inscription à l'ordre du jour. Cette proposition est mise aux voix et est adoptée à la majorité.

Le modérateur invite ensuite les membres à appliquer le 2^e alinéa de l'article 28.1 du Règlement qui précise que des sujets peuvent être, en séance, inscrits à l'ordre du jour au point 14. Il rappelle que l'Assemblée doit appuyer aux deux tiers l'inscription de ces sujets.

M. Jean Beauregard, ing., appuyé par M. Yves Lavoie, ing., propose d'inscrire au point 14 de l'ordre du jour une requête à l'effet que l'Ordre des ingénieurs demande au gouvernement du Québec de demander des soumissions à l'international pour la fourniture de ses biens et services majeurs, parmi les partenaires qui respectent la Charte des droits de l'Homme. Cette proposition est rejetée par l'Assemblée, à la majorité.

M. Etienne Couture, ing., appuyé par M. François P. Granger, ing., demande que le Conseil d'administration de l'Ordre clarifie le statut des ingénieurs à l'Ordre : sont-ils détenteurs d'un permis ou sont-ils membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec? Cette proposition est rejetée par l'Assemblée, à la majorité.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., appuyé par M. E Alex Kuhnert, ing., propose d'inscrire à l'ordre du jour et dans le procès-verbal une requête à l'effet que l'Ordre des ingénieurs du Québec fournisse les raisons motivant la fin de l'entente entre l'Ordre et le Réseau des ingénieurs. Cette proposition est rejetée par l'Assemblée, à la majorité.

Le modérateur met aux voix l'ordre du jour modifié, qui est adopté à la majorité.

Sur proposition de M. Gaétan Lefebvre, ing.,
Appuyée par M. Sébastien Deveaux, ing.,

A-93-4.1 L'ASSEMBLÉE ADOPTE l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe A.

A-93-5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 92^e SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 12 JUIN 2009

Le modérateur mentionne que le procès-verbal de la 92^e séance de l'Assemblée générale est inclus au point 5 du cahier de travail remis à tous les membres présents.

Le modérateur demande une proposition à l'effet d'approuver la rédaction du procès-verbal de l'Assemblée générale 2009 et invite les membres à présenter leurs questions ou commentaires.

M. André Andraos, ing., mentionne qu'une coquille s'est glissée à la page 19 aux points A-91-14 à A-91-15. Ils devraient être inscrits comme étant A-92-14 et A-92-15. Le modérateur indique que les numéros de délibération seront corrigés.

M. Etienne Couture, ing., indique que son nom, qui est cité à quelques reprises dans le procès-verbal est erronément épilé et réitère sa demande qu'il soit inscrit tel qu'apparaissant au tableau de l'Ordre, c'est-à-dire, sans accent sur le « E ». La correction sera intégrée au procès-verbal.

M. Giuseppe Indelicato, ing., demande également que son nom soit épilé correctement à la page 13 du procès-verbal. La correction sera intégrée au procès-verbal.

Le modérateur met aux voix le procès-verbal de la 92^e séance, qui est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. André Andraos, ing.,
appuyée par M. Gaétan Lefebvre, ing.,

A-93-5.1 L'ASSEMBLÉE ADOPTE, avec les modifications, le procès-verbal de la 92^e séance de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec tenue le 12 juin 2009.

A-93-6 RAPPORT SUR LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Un rapport sur les suivis des propositions adoptées lors de la 92^e Assemblée générale tenue le 12 juin 2009 est présenté au point 6 du cahier de travail. La secrétaire de l'Ordre mentionne que les suivis de la 92^e Assemblée générale ont été effectués tels qu'ils figurent au cahier de travail de l'Assemblée.

M. Etienne Couture, ing., demande si un suivi a été assuré pour les questions qui ont été posées lors de la 92^e Assemblée générale. Plus spécifiquement, il réfère à l'inscription de Mme Johanne Desrochers, ing., dans le rapport annuel de l'Ordre. La secrétaire explique que la réponse avait été donnée en assemblée et que Mme Desrochers était déjà inscrite au rapport annuel.

M. Sébastien Deveaux, ing., mentionne que sa demande à ce qu'il y ait un rapport publié sur les élections n'a pas été répondue de façon satisfaisante. Il croit nécessaire qu'un tel rapport fasse partie intégrante de l'Assemblée générale et du rapport sur les activités de l'Ordre. La secrétaire explique que l'interrogation portait plutôt sur le respect du Code de bonne conduite des candidats. M. Deveaux indique qu'il souhaiterait le dépôt d'un rapport présentant tous les résultats des élections au Conseil d'administration de l'Ordre. La secrétaire indique que cette information est prévue au point 7 du cahier de travail de l'Assemblée.

A-93-7 PÉRIODE D'INFORMATION ET DE PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Le modérateur souligne que les activités durant l'exercice 2009-2010 seront présentées verbalement par les principaux officiers de l'Ordre. Il rappelle que le Rapport annuel des activités de l'Ordre est disponible en séance et que ce rapport est en outre publié sur le site Internet de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Par ailleurs, conformément à l'article 36 du *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, la secrétaire doit soumettre une copie du relevé du scrutin des élections 2010 à la première séance du Conseil d'administration et à l'Assemblée générale annuelle des membres qui suivent l'élection. Ces informations sont présentées au point 7 du cahier de travail.

Présentation de la présidente

Le modérateur invite la présidente de l'Ordre, M^{me} Maud Cohen, ing., à présenter le rapport global des activités de l'Ordre.

La présidente félicite d'abord M. Zaki Ghavitian, ing., pour son élection à titre de président d'Ingénieurs Canada pour l'année 2010-2011. Elle expose à l'Assemblée les grands dossiers que l'Ordre a fait progresser au cours de l'année. Le projet de révision de la Loi sur les ingénieurs a franchi beaucoup d'étapes et c'est à l'unanimité que le Conseil d'administration a adopté, en octobre 2009, des orientations à ce sujet. Depuis, le projet de loi a été présenté à différents groupes intéressés : ingénieurs-conseils, grands syndicats, sections régionales, doyens d'ingénierie et diverses associations industrielles. Le projet modifié sera soumis à l'Office des professions du Québec et éventuellement à l'Assemblée nationale du Québec pour adoption. Cette révision encadrant plus adéquatement la pratique du génie vise notamment à rétablir le lien de confiance de la population envers la profession d'ingénieur.

La présidente poursuit en rendant compte des activités auxquelles l'Ordre s'est livré entourant la planification stratégique 2010-2015, dossier piloté par le Comité exécutif et le Conseil d'administration. Elle mentionne que des avancées ont été faites en ce qui concerne l'encadrement disciplinaire et la promotion de la profession. L'un des objectifs privilégiés de cette planification consiste à favoriser chez les membres de l'Ordre une pratique intégrant davantage les dimensions liées aux obligations professionnelles relatives à l'éthique et la déontologie. Par ailleurs, la nature de plus en plus complexe des enquêtes et l'accroissement des demandes d'enquêtes, dont le nombre est passé de 80 à 488 en une année, ont mené à une transformation du bureau du Syndic. La présidente explique qu'au-delà de l'ajout de ressources, de nouvelles approches ont été définies pour actualiser les façons de faire et répondre efficacement aux besoins. Les changements visent également des interventions en éthique, déontologie et gouvernance, pour corriger des problèmes qui affectent la profession et qui ont un large écho dans les médias et auprès du public.

La présidente indique que le budget 2010-2011 s'annonce déficitaire en raison de l'effet direct de ces nouveaux moyens sur les prévisions budgétaires. Toutefois, devant l'urgence d'agir, des moyens ont été mis en place dès l'automne 2009 et les membres du Conseil d'administration proposeront à l'Assemblée une majoration des frais de cotisation générale pour l'année 2011-2012 afin de rééquilibrer le budget.

En ce qui a trait à l'accès à la profession, la présidente souligne que plus de 30 % des demandes annuelles d'admissions à l'Ordre sont faites par des professionnels formés à l'étranger. Il est donc important d'améliorer l'intégration de ces professionnels, qui représentent près de 10% des membres de l'Ordre. Une grande importance est attachée à l'intégration de ces professionnels. Grâce à la contribution du ministère de l'Immigration et

des Communautés culturelles du Québec, l'Ordre offre maintenant sur son site internet des outils qui facilitent la venue d'immigrants professionnels au Québec et les aide à trouver un emploi.

La présidente indique également que l'Ordre a présenté deux mémoires en commission parlementaire, le premier traitant de la création d'Infrastructures Québec, l'autre portant sur l'attribution de contrats municipaux. La position de l'Ordre sur les plans d'entretien des infrastructures est maintenant intégrée à la politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructures publiques. Celle sur la surveillance des travaux sera à nouveau au cœur des discussions avec les élus, lors de l'adoption éventuelle de la nouvelle loi. Elle rappelle ensuite les multiples interventions de l'Ordre dans les médias concernant les allégations de malversation et de collusion chez certains des membres, de même que le dossier de l'échangeur Turcot et celui sur la relève. L'Ordre des ingénieurs du Québec est plus présent que jamais sur la scène publique pour les enjeux concernant ses membres et compte accroître ses efforts en ce sens.

La présidente mentionne que l'Ordre a entrepris, à l'automne 2009, un rigoureux processus d'appel de propositions pour établir de nouvelles ententes commerciales, celle avec le Réseau des ingénieurs du Québec prenant fin le 31 mars 2010. Sept sociétés, dont le Réseau des ingénieurs du Québec ont été invitées à soumettre des propositions pour les services bancaires et les programmes d'assurances habitation et automobile. Suite à ce processus, la Banque Nationale du Canada a obtenu une exclusivité de visibilité dans tous les médias de l'Ordre afin de faire connaître ses produits et services. De plus, une entente tripartite a été signée entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, Ingénieurs Canada et TD Assurances Meloche Monnex, gérée par Ingénieurs Canada. Le programme d'assurance habitation et automobile TD Assurances Meloche Monnex est maintenant offert aux membres. Elle précise que l'Ordre n'offre pas de services commerciaux.

En soulignant le 90e anniversaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec, la présidente rappelle la formation initiale, le 14 février 1920, de la Corporation professionnelle des ingénieurs du Québec, l'ancêtre de l'Ordre, et rappelle que son but visait à faire valoir la profession en adoptant des règles qui encadreraient la pratique du génie. Or, l'Ordre des ingénieurs du Québec n'a jamais dérogé à ces fondements. Elle mentionne la création de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, organisme qui contribuera à l'éducation et au développement de l'expertise du génie, et qui fera la promotion de l'excellence aux études. La Fondation participera au progrès du savoir en génie dans un souci de contribution à la société.

La présidente termine en remerciant les bénévoles de leur collaboration à l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle réitère la préoccupation de l'Ordre à rétablir le lien de confiance de la population à l'égard de la profession d'ingénieur. Elle s'attend à ce que l'Ordre soit le porte-étendard et le gardien des valeurs de la profession au sein de ses rangs et sur la place publique. De plus, les ingénieurs en sont les meilleurs ambassadeurs. Elle invite donc les membres de l'Assemblée à s'impliquer pour parler d'une seule voix.

Présentation du vice-président en titre et aux affaires publiques

Le modérateur invite le vice-président en titre et aux affaires publiques, M. l'ingénieur Zaki Ghavitian, à présenter le rapport des activités liées à ce secteur.

Le vice-président en titre et aux affaires publiques mentionne l'intensification des activités aux communications et affaires publiques pour réagir aux allégations dans le secteur du génie-conseil et de la construction. La direction a soutenu intensivement plusieurs priorités pour l'édition de documents et pour l'élaboration de plans d'action en communications. En étroite collaboration avec le Comité de promotion de la profession, la direction a également conçu et organisé une campagne pour faire découvrir aux jeunes la profession d'ingénieur. Toujours dans le dossier de la valorisation de la profession, une première a été réalisée au Salon national de l'éducation de Montréal par l'organisation de l'Expo génie relève. Il mentionne qu'une vaste campagne de promotion a été mise en œuvre dans les médias, dans le métro, dans les CÉGEP et les écoles secondaires afin d'encourager les étudiants à s'orienter vers les différents programmes d'études en ingénierie. L'Ordre a saisi plusieurs autres occasions de promouvoir la profession. Le Salon d'éducation et de l'emploi de Québec, la semaine des professionnels, le mois national du génie en sont des exemples. Le vice-président félicite notamment la section régionale des Cantons-de-l'Est et son président M. l'ingénieur Houssef Sfaxi, pour la collaboration apportée lors de l'organisation du Colloque 2009 de l'Ordre, qui a attiré plus de 400 participants. En terminant, il exprime sa reconnaissance aux bénévoles des Comités et des sections régionales, au Comité exécutif, aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'à toutes les directions de l'Ordre, plus particulièrement à la direction des communications et des affaires publiques.

Présentation du vice-président aux affaires professionnelles

Le modérateur invite le vice-président aux affaires professionnelles, M. l'ingénieur Éric Potvin, à présenter son rapport.

Le vice-président aux affaires professionnelles explique d'abord le rôle de la direction des affaires professionnelles : veiller au contrôle et à l'amélioration de la qualité des services rendus par les membres à la société en s'assurant d'admettre, de soutenir, d'encadrer, de guider et de surveiller les ingénieurs et les futurs ingénieurs dans l'exercice de la profession. Il fait état des activités reliées au service de l'admission, de l'inscription, du soutien aux nouveaux membres, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et de la surveillance de la pratique illégale. Il mentionne que la direction des affaires professionnelles a complété les travaux pour mettre à jour la politique de développement des compétences professionnelles, développer des profils de compétence à l'intention des ingénieurs, mettre à jour le Guide de pratiques professionnelles et développer des activités de formation. Il mentionne les travaux des différents comités. D'abord, le Comité sur l'assurance responsabilité professionnelle, dont le mandat était

d'étudier, de négocier et d'établir les modalités de mise en œuvre d'un régime collectif d'assurances qui ferait appel au marché des assurances traditionnelles a œuvré tout au long de l'année pour solutionner une série de problèmes liés à l'assurance responsabilité des membres en pratique privée. Le Comité sur la pratique professionnelle, dont le mandat consiste à étudier les problématiques importantes touchant la pratique professionnelle telles que la surveillance des travaux et la délocalisation des services d'ingénierie a également tenu des rencontres soutenues. Enfin, il y a eu les travaux du Comité de la formation et du développement professionnel dont le mandat était de conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel. En terminant, le vice-président aux affaires professionnelles remercie les membres des comités et les employés œuvrant dans les différents secteurs de la direction des affaires professionnelles pour leur travail et leur dévouement.

Présentation du vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre

Le modérateur invite le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau, à présenter son rapport.

Le trésorier de l'Ordre explique d'abord le rôle de la direction de l'administration-finances, qui s'occupe de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité, des services auxiliaires, de la gestion des espaces locatifs et des achats de biens et services de l'Ordre. Quant au mandat du Comité des finances et de vérification, il précise les principales activités, soit : le suivi du budget trimestriel, les suivis des placements de l'Ordre, la préparation du budget, le suivi de la vérification des états financiers annuels, mais particulièrement pour l'année en cours, la recommandation pour la cotisation de l'exercice 2011-2012 et le suivi de l'application des politiques financières de l'Ordre. Il présente ensuite les résultats financiers de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, insistant sur les résultats du fonds d'opérations courantes.

Il précise que les états des produits et des charges indiquent que les revenus totaux de l'Ordre sont de 18 104 549 \$ et ont ainsi augmenté de 1 811 698 \$ par rapport à l'année précédente. L'écart est principalement expliqué par une hausse des revenus de cotisation de l'ordre, reliée essentiellement à l'augmentation du nombre de membres et l'augmentation de la cotisation de 20 \$ qui avait été votée par l'Assemblée générale tenue en 2008. Il y a également eu une hausse de revenus liée à l'émission de permis, résultant essentiellement de la mise en application de la nouvelle grille tarifaire. Les revenus générés par l'entente commerciale avec le RéseauQ des ingénieurs ont subi une baisse de 500 000 \$ dans les résultats de l'année 2009-2010 tel que prévu au contrat et au budget.

En ce qui concerne les charges, celles-ci totalisent 17 203 309 \$ soit une augmentation de 2 393 857 \$ par rapport à l'exercice précédent et une augmentation de 591 872 \$ par rapport au budget. L'écart par rapport à l'année précédente s'explique principalement par

une intensification des activités liées à la planification stratégique de 2006-2010 : ajout de ressources humaines, honoraires professionnels et juridiques additionnels (hausse du nombre d'inspections professionnelles, frais juridiques dus au manque de professionnels dans la direction correspondante et projets spéciaux telle la révision de la loi). Finalement des dépenses pour la promotion de la profession au montant de 350 000 \$ se sont ajoutées. En résumé, le résultat des produits et des charges de l'année se traduit par un surplus d'opérations au montant de 901 204\$.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre invite M^{me} Louise Roby comptable, associée de la firme Mazars Harel Drouin, à présenter le rapport des vérificateurs. M^{me} Roby explique la démarche de vérification des états financiers, les nouvelles conventions comptables, les états financiers ainsi que les principales notes complémentaires aux états financiers.

En terminant, le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre remercie les membres du Comité des finances et de vérification et les membres du Comité des technologies de l'information, de même que les employés de la direction de l'administration-finances pour leur contribution.

Présentation du directeur général

Le modérateur invite le directeur général, M. l'ingénieur André Rainville à présenter son rapport.

Le directeur général résume les activités ayant eu cours au sein de la permanence de l'Ordre au cours de l'année : planification stratégique, travaux devant conduire à la révision de la Loi sur les ingénieurs, création de nouvelles directions, adoption d'une nouvelle convention collective, une année qu'il estime se terminer pour permettre à l'Ordre d'amorcer un virage en profondeur tant dans ses activités internes qu'en ce qui touche les services aux membres. Il souligne le 90^e anniversaire de l'Ordre des ingénieurs, moment privilégié pour sensibiliser le grand public au rôle essentiel des ingénieurs et pour ainsi promouvoir la profession.

Le directeur général décrit les activités de l'Ordre en matière de promotion de la profession : partenariat avec le Centre des sciences de Montréal, site placepourtoi.ca, utilisation des médias sociaux, incluant la section étudiante de l'Ordre. Il souligne également les interventions en matière d'affaires publiques : partenariats public-privé, infrastructures, allégations de malversation, échangeur Turcot.

En ce qui concerne les ressources humaines, deux nouvelles directions apparaissent à l'organigramme de l'Ordre. La direction des affaires juridiques et la direction des ressources humaines. La gestion des talents a été désignée comme un enjeu important pour assurer la relève et la pérennité des connaissances organisationnelles ainsi que pour mobiliser les ressources.

Le directeur général explique qu'en regard des professionnels formés à l'étranger, l'Ordre est un pionnier et deviendra, si ce n'est déjà fait, le chef de file en matière d'intégration de ces professionnels. L'Ordre leur offre maintenant un programme d'accueil et un cours sur le professionnalisme.

Le directeur général fait état de l'ensemble des travaux réalisés dans chacune des directions de l'Ordre. Il souligne l'apport du Conseil des régionales pour les commentaires et réflexions concernant la révision de la Loi sur les ingénieurs.

En matière de relations de travail, il annonce qu'à l'issue de plusieurs mois de négociations, l'Ordre et le syndicat des employés professionnels et de bureau ont convenu d'une seconde convention collective, d'une durée de 5 ans, comparativement à la précédente d'une durée de 3 ans.

Il souligne que toute l'équipe de l'Ordre a fourni un effort considérable durant l'année pour arriver à atteindre les objectifs, la centaine d'employés permanents, contractuels, et temporaires qui voient aux affaires de l'Ordre et qui investissent considérablement d'énergie et de conviction dans l'accomplissement de la mission.

Il remercie les instances de l'Ordre, ainsi que les nombreux bénévoles oeuvrant dans les Comités, les gestionnaires et tout le personnel de l'Ordre pour le soutien professionnel qu'ils manifestent jour après jour.

Il présente ensuite la planification stratégique 2010-2015 de l'Ordre, dont l'objectif général est de consolider le lien de confiance du public envers les membres de l'Ordre. Il rappelle la mission première de l'Ordre, soit assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de ses lois constitutives et mettre la profession au service de l'intérêt du public. Il souligne les valeurs de l'organisation : intégrité, rigueur, imputabilité, responsabilité, cohérence. Il décrit la démarche d'adoption de la planification stratégique qui a nécessité des efforts et une collaboration soutenue entre le Comité de gestion, le Comité exécutif et le Conseil d'administration. Les enjeux ont été identifiés, des enjeux qui étaient d'abord de nature sociétale et aussi des enjeux de la profession, telle la désuétude de la Loi sur les ingénieurs, les obligations éthiques et déontologiques, l'intégration des professionnels formés à l'étranger, tout comme la relève, et finalement des enjeux propres à l'organisation, que sont par exemple, la gouvernance, la sécurité de l'information, la gestion documentaire, le service à la clientèle. Une série d'orientations générales ont été établies et 4 axes ont été développés soient: l'encadrement, la contribution, la gouvernance et le développement organisationnel.

Il explique chacun des axes retenus dans la planification stratégique, rappelant à tous que les activités de l'Ordre seront concentrées autour de la réalisation de ces grands projets.

Intervention du vice-président aux finances et trésorier sur le budget de l'Ordre

Le modérateur invite de nouveau le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau, à s'adresser à l'Assemblée et ce, pour la présentation du budget.

Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre souligne que le budget a été préparé dans le contexte de la première année du plan stratégique, comprenant différents éléments qui ont eu un impact budgétaire significatif. D'abord, il y a eu des démarches et des éléments qui concernaient l'accroissement des demandes au bureau du syndic. Le plan d'intervention en éthique, déontologie et gouvernance a eu aussi un impact important. Il présente ensuite les grandes lignes du budget. Les revenus budgétés sont de l'ordre de 18 921 000 \$ incluant une augmentation de 5 \$ sur la cotisation qui avait été adoptée l'année précédente.

En ce qui concerne les dépenses, elles totalisent la somme de 19 578 000 \$ pour répondre aux nouveaux besoins et aux éléments du plan stratégique.

Intervention de M. Louis Savard, président de la Section régionale de l'Outaouais

Le modérateur invite M. l'ingénieur Louis Savard, président de la section régionale de l'Outaouais au cours de l'exercice 2009-2010 à prendre la parole et à présenter le bilan des activités des sections régionales.

M. Savard, ing. explique avoir été mandaté par le Conseil des sections régionales, regroupant les 15 sections régionales de l'Ordre, pour présenter un rapport synthèse des activités des régionales. Il précise que les sections régionales font partie intégrante de l'Ordre des ingénieurs. Au niveau de la déontologie et de la formation, les sections régionales appuient les activités de l'Ordre. Elles font aussi la promotion de la profession d'ingénieur et de la science en général et collaborent, dans l'ensemble, aux activités de l'Ordre.

M. Savard, ing. fait état de la répartition des membres par section régionale. La majorité des sections régionales organisent annuellement un minimum de 10 activités. Au total, pour les 15 sections régionales, cela représente plus de 250 activités distinctes qui ont été organisées sur le territoire, par des bénévoles. Ces activités ont rejoint plus de 17 000 personnes.

Il souligne qu'en ce qui concerne les activités professionnelles, lesquelles sont orientées davantage vers les membres ingénieurs, 85% des participants sont des ingénieurs, ingénieurs junior, ingénieurs stagiaires. En terminant, il remercie les 200 quelques bénévoles des sections régionales pour leur travail.

A-93-8 PÉRIODE DE COMMENTAIRES

Le modérateur invite les membres à émettre, le cas échéant, leurs commentaires eu égard aux présentations ou sur les sujets touchant les activités de l'Ordre, en signifiant leur nom et leur numéro de membre.

M. Yves Lavoie, ing., mentionne être satisfait de la hausse du taux de participation aux élections de l'Ordre, de 16% à 22%. Par ailleurs, il aurait souhaité que le représentant du public fasse rapport à l'Assemblée. Enfin, il aurait apprécié recevoir une copie du budget.

M. Osman Ciufe Sarmiento, ing., demande que l'Ordre utilise le système métrique international.

M. François P. Granger, ing., mentionne que le nom de M. Yves Lavoie, ing., aurait dû apparaître au rapport annuel comme membre du Comité des technologies de l'information.

M^{me} Micheline Bétournay, ing., exprime que son nom n'apparaît pas comme membre du Comité sur les services commerciaux, ni celui de M. Zaki Ghavitian, ing.

A-93-9 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le modérateur invite les membres à poser des questions relativement aux présentations des activités, ou sur tout autre sujet touchant les activités de l'Ordre, en signifiant leur nom et leur numéro de membre.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., remercie la présidente pour sa présentation, notamment en ce qui concerne les problèmes d'éthique dans la profession. Il demande que soit précisée la situation entre l'Ordre et le Réseau des ingénieurs, mentionnant que les membres ne comprennent pas. Il demande s'il y a un conflit d'intérêts puisque selon lui, l'Ordre perdrait son indépendance en recevant des sommes monétaires du Réseau des ingénieurs. Il demande que l'Ordre précise les raisons de la fin de cette entente.

En réponse, la présidente de l'Ordre, fait un rappel des événements : devant l'échéance imminente de l'entente que l'Ordre avait avec le Réseau des ingénieurs depuis 2008, l'Ordre des ingénieurs, en tant que bon gestionnaire, a décidé de lancer un appel de propositions pour connaître le marché et comprendre la valeur des exclusivités qu'il accordait au Réseau des ingénieurs. C'est ainsi qu'à l'été 2009, un appel de propositions a été amorcé. Essentiellement dans le cadre de l'entente avec le Réseau, l'Ordre octroyait à ce dernier l'exclusivité des services commerciaux et une exclusivité au niveau de la visibilité des services bancaires, d'assurance et des offres d'emploi. Dans le cadre de l'appel de propositions, l'Ordre a constaté qu'il était dans son intérêt de choisir un autre fournisseur. Elle rappelle que ce choix a été motivé pour aider l'Ordre à financer ses

activités, tout en tentant de conserver une cotisation annuelle assez basse. Elle ajoute qu'à compter des démarches d'appel de propositions, des litiges ont débuté entre les deux organisations.

M. Serge Bonin, ing., félicite l'Ordre qui a précisé le rôle et la responsabilité de l'ingénieur en ce qui concerne la sécurité des machines. Il explique que ni dans la province de Québec ni ailleurs au Canada, il n'existe de norme concernant la sécurité des équipements ou la sécurité des procédés. Il y en aurait aux États-Unis et en Europe. Il demande s'il serait possible que l'Ordre travaille de concert avec les associations d'ingénieurs au Canada pour l'établissement de normes. En réponse à cette question, le vice-président aux affaires publiques, M. l'ingénieur Zaki Ghavitian mentionne l'existence de normes en ce qui a trait à la pratique du génie, mais que ce sujet plus précis pourrait être discuté avec les autres provinces. Aussi, cet aspect pourrait être pris en compte dans un nouveau guide de pratique de l'ingénieur.

M. Yves Lavoie, ing., demande les motifs pour lesquels le Conseil d'administration a confié au directeur général le rôle à la fois de la direction générale et celui d'Ombudsman. La présidente de l'Ordre explique que l'Ordre a entrepris un processus de révision de ce que constitue l'examen des plaintes, parallèlement à des démarches de recrutement d'un Ombudsman, qui se sont avérées difficiles compte tenu de la nature du poste et des aptitudes recherchées. Entre temps, la meilleure solution était de demander au directeur général de traiter ces insatisfactions, de façon intérimaire.

M. Giuseppe Indelicato, ing., énonce quelques sujets de préoccupations eu égard aux états financiers et au budget: accroissement du nombre de demandes d'enquêtes référées à l'interne et du nombre d'inspections professionnelles planifiées, accroissement des dépenses d'administration entre 2005 et 2010, des frais juridiques, des jetons de présence de la présidence. Il demande que soit précisé le nombre de demandes d'enquêtes qui sont relatives aux affaires de collusion et de corruption. Dans un premier temps, le directeur général précise que si le bureau du syndic recevait antérieurement un nombre approximatif de 80 demandes d'enquêtes annuellement, celles qui viennent du public cette année ont augmenté à elles seules d'environ 250%, ce qui exclut toute croissance organique, toute référence interne à des situations jugées aptes ou propres à être vues par le syndic dans le contexte d'une inspection professionnelle. Il ajoute qu'avec les demandes référées de l'interne, la croissance atteint 500%. Cela s'est traduit par l'accroissement des ressources et la révision des processus afin de parvenir de façon plus efficace à endiguer le volume. Sur la question des affaires juridiques, il explique que ce service a accusé un manque de personnel interne au cours de l'année. L'Ordre a donc dû sous-traiter dans des cabinets privés, d'où la hausse des honoraires professionnels.

La présidente de l'Ordre intervient sur la question de la hausse des budgets de l'Ordre depuis 2005. Elle rappelle l'échéance d'une planification stratégique triennale au cours de laquelle il y a eu un accroissement du nombre de membres et une demande de l'Office des professions d'assurer une meilleure couverture du « membership » en ce qui concerne

l'inspection professionnelle. Les inspections sont passées d'un nombre de 500 à l'époque à 1500 planifiées au cours de l'exercice présent. Par ailleurs, à la suite des allégations de collusion et de malversation, l'Ordre a décidé d'intensifier ses activités de vigie au niveau du génie-conseil pour évaluer s'il y avait réellement une problématique. Elle ajoute qu'il se peut que, de ces inspections, certaines soient référées au bureau du syndic.

M. Marek A Kmicikiewicz, ing., demande que l'Ordre précise son mandat en ce qui concerne les voitures électriques. Plus particulièrement, il explique que l'expression « Zero emission vehicles » devrait être remplacée par « Zero emission tail pipe vehicle ». Il demande s'il s'agit du domaine des ingénieurs et s'il s'agit de protection du public. En réponse à cette question, la présidente de l'Ordre rappelle que le mandat de l'Ordre, tel que confié par le législateur, consiste essentiellement à protéger le public, par des activités comme l'inspection, le syndic, l'admission. S'il y a des problématiques particulières, elles peuvent être soulignées. La présidente demande que cette question soit analysée à l'interne pour évaluer s'il y a lieu, ou non, de prendre position dans ce dossier.

M. Jean Beauregard, ing., demande de recevoir une copie de l'appel de propositions de services commerciaux ainsi que les soumissions retenues. La secrétaire de l'Ordre explique que la demande sera traitée comme une demande d'accès eu égard aux lois sur l'accès à l'information, qui traite notamment des renseignements personnels mais également commerciaux. Elle mentionne qu'une réponse officielle lui sera acheminée après analyse du cadre légal.

M. François P. Granger, ing., demande combien d'ingénieurs domiciliés en Ontario font partie de la section régionale de l'Outaouais. M. Louis Savard, ing., président sortant de la section régionale de l'Outaouais précise qu'il y en a environ 450.

M. Sébastien Deveaux, ing., demande s'il est normal que les coordonnées personnelles et courriels des membres qui ont fait des propositions soient indiquées dans le cahier de travail. La secrétaire de l'Ordre explique que ce n'est pas normal et qu'une attention particulière y sera apportée.

M. Yves Lavoie, ing., demande les raisons pour lesquelles il y a eu, dans les statistiques, une érosion d'environ 2 200 membres pour non-paiement des frais de cotisation. La présidente, M^{me} l'ingénieure Maud Cohen répond que ces données sont assez stables d'une année à l'autre mais qu'au cours de l'exercice, un peu plus de membres ont quitté. Par ailleurs, une augmentation a été appliquée aux retraités pour l'assurance responsabilité professionnelle.

M^{me} Micheline Bétournay, ing., demande des précisions sur le fait que le directeur général occupe le poste d'Ombudsman, même de façon intérimaire. Selon elle, il s'agit d'une position de juge et partie. Elle demande les raisons pour lesquelles le Conseil d'administration a nommé le directeur général et celles pour lesquelles ce dernier a accepté. Elle rappelle un document sur les valeurs de l'organisation, dont l'intégrité et le

sens de l'éthique. La présidente de l'Ordre précise avoir déjà répondu à cette question. Le directeur général ajoute que, compte tenu qu'une question d'éthique est soulevée, il souhaite informer les membres sur le processus, qui se veut transparent à l'égard de tous. Lors de la réception d'appels, il indique à son interlocuteur qu'il est le directeur général et non l'Ombudsman. Il mentionne aux membres qu'ils ont aussi la possibilité de s'adresser à la présidente.

M. François P. Granger, ing., demande si des frais sont facturés aux membres qui font l'objet d'une inspection particulière. Le directeur général précise que, bien qu'il y ait certains ordres qui facturent leurs membres pour des inspections, l'Ordre des ingénieurs ne facture aucun frais, ni dans le contexte de l'inspection générale, ni dans le contexte de l'inspection particulière.

M. Sébastien Deveaux, ing., félicite la présidente de l'Ordre, les membres du Conseil d'administration, la permanence, les sections régionales et les bénévoles de l'Ordre des ingénieurs pour toutes les activités qui ont été réalisées et la manière dont cela a été présenté. Il demande la nature des activités faites pour aider les professionnels diplômés à l'étranger à trouver un premier emploi et le lien avec la protection du public. En réponse à cette question, le directeur général explique que depuis un an, l'Ordre a un programme d'accueil, qui a permis d'accueillir 250 professionnels formés à l'étranger afin de les sensibiliser au territoire d'accueil et au cadre légal dans lequel ils pratiqueront, le cadre environnemental, etc. De surcroît, des cours sur le professionnalisme sont dispensés à ces personnes. Il explique que des ententes ont été conclues avec le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour des subventions, ainsi qu'avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans ce cas pour une première expérience de travail en sol québécois. Il ajoute que la protection du public passe par la fourniture de services de génie compétents et suffisants.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., demande quelles sont les actions que l'Ordre envisage pour rétablir les liens avec le Réseau des ingénieurs et quelles seraient les conditions pour qu'il y ait une nouvelle collaboration entre les deux organismes. La présidente de l'Ordre rappelle qu'il y a des litiges entre les deux organisations, la première chose à faire étant de les régler, de part et d'autre.

M. André Andraos, ing., demande en quoi le fait de fournir des services commerciaux s'inscrit dans le cadre de la mission de l'Ordre et il souhaite savoir comment procéder pour que ses coordonnées ne soient pas transmises aux nouveaux fournisseurs de services. La présidente de l'Ordre explique qu'au niveau bancaire, il s'agit d'une entente de visibilité. La Banque Nationale peut placer son logo dans une activité et publiciser ses services, mais l'Ordre n'offre pas de services aux membres. Une entente permet de financer les activités pour réaliser la mission. Au niveau des assurances, la présidente explique que l'Ordre a sous-traité à Ingénieurs Canada la gestion du programme d'assurances avec TD Meloche Monnex, ce qui était fait auparavant avec le RéseauIQ, qui gérait le programme de La Personnelle. L'Ordre n'offre pas de services et continue de remplir sa mission de la même

façon qu'il l'a toujours fait, mais avec d'autres partenaires. En ce qui concerne la transmission des coordonnées, la secrétaire de l'Ordre explique qu'à certaines conditions, les renseignements peuvent être fournis à un contractant : le membre doit avoir la possibilité de refuser la transmission de ses renseignements personnels et la communication doit être prévue dans le cadre d'une entente avec des clauses spécifiques, prévoyant des mesures de sécurité quant à la détention et l'utilisation des renseignements.

M^{me} Micheline Bétournay, ing., souhaite connaître le montant des honoraires juridiques servant à entreprendre des recours contre des ingénieurs qui ont gagné leur cause contre l'Ordre. Elle cite en exemple le dossier de M. Camil Saïm et demande les raisons pour lesquelles les jugements que l'Ordre perd ne sont pas sur le site web de l'organisation. La présidente de l'Ordre explique qu'une des responsabilités d'un ordre professionnel consiste à afficher les décisions qui limitent les droits de pratique de ses membres, afin que le public puisse en prendre acte et en être ainsi avisé et protégé. En ce qui concerne les dossiers judiciaires, l'Ordre n'a pas à en faire un dévoilement extensif. Quant au dossier particulier qui est soulevé, les services juridiques ou le bureau du syndic évaluent au mérite les dossiers et voient s'il y a une jurisprudence ou une situation particulière qui mérite d'être portée en appel. Il s'agit de toujours protéger les intérêts du public et de l'Ordre. Lorsqu'une décision de porter une cause en appel est prise, il faut considérer qu'il y a une question de protection du public et d'intérêt public qui est en jeu. C'est la mission de l'Ordre.

M. Etienne Couture, ing., demande si les membres du Conseil d'administration ou du Comité exécutif de l'Ordre, qui font des représentations soit auprès des élus ou auprès des fonctionnaires, ont fait en sorte d'inscrire ces démarches auprès du registre au lobbying. Il demande également si le Conseil d'administration de l'Ordre compte préciser le statut des ingénieurs à l'Ordre : sont-ils membres ou titulaires d'un permis? En réponse, la présidente de l'Ordre mentionne que les titulaires de permis (ingénieurs ou ingénieurs juniors) sont membres de l'Ordre, selon ce qui est prévu au Code des professions.

M. François P. Granger, ing., demande de connaître les sommes d'argent qui ont été versées par l'Ordre dans la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, précisant que la tentative d'établir une fondation avait été un échec quelques dix années auparavant. La présidente de l'Ordre explique que le mandat à ce sujet a été limité et que seulement quelques centaines de dollars ont été versées.

M. Sébastien Deveaux, ing., demande si le moteur de recherche dans le bottin des membres a été corrigé puisqu'à certaines occasions, il était impossible de retrouver le membre. La présidente de l'Ordre explique que le moteur de recherche requiert que les prénom et nom soient épelés selon la calligraphie exacte pour être en mesure de trouver la personne. L'Ordre travaille pour faciliter la recherche et ce, dans le cadre de travaux de développement d'un nouveau site web.

A-93-10

APPROBATION D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIXANT LE MONTANT DE LA COTISATION COMMENÇANT LE 1^{ER} AVRIL 2011 (C.P. a. 85.1)

La documentation pertinente est incluse au point 10 du cahier de travail officiel. Les membres expriment leurs avis.

M. Sébastien Deveaux, ing., demande de connaître l'évolution de l'augmentation de la cotisation par rapport aux années précédentes. Le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre, M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau présente l'augmentation de la cotisation depuis les quatre dernières années et explique que l'augmentation proposée vise à soutenir les activités que l'Ordre doit mettre en place, notamment au bureau du syndic.

M. Osman Ciufe Sarmiento ing., mentionne que le principe de l'utilisateur-payeur devrait être appliqué pour faire en sorte qu'il ait plutôt une augmentation des amendes, lorsqu'un ingénieur est fautif au lieu de faire payer la majorité.

M. Yves Lavoie, ing., explique que les hausses précédentes de la cotisation étaient motivées par le progiciel de gestion intégrée pour compenser les années de retard informatique. Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles certains dossiers, comme celui du bureau du syndic, sont priorités.

M. Giuseppe Indelicato, ing., mentionne que le budget de l'Ordre devrait être un document public. Il fait remarquer l'augmentation du budget des communications, il questionne l'ajout d'un poste en technologies de l'information, la gouvernance, la gestion documentaire et le développement organisationnel dans son ensemble.

M. Michaël Côté, ing, énonce que la démonstration a été faite des besoins de l'Ordre pour répondre aux impératifs de protection du public, dictés par le gouvernement. Il rappelle que les membres de l'Ordre des ingénieurs ont une des cotisations les plus basses du système professionnel.

M. Beaudoin Bergeron, ing., mentionne que l'Ordre tente de satisfaire la mission qui lui incombe, la protection du public, une mission extrêmement importante au niveau sociétal. Il se dit outré que ce soient les médecins qui aient dénoncé la façon dont l'échangeur Turcot serait développé. Il exprime que pour faire progresser les dossiers, l'aspect monétaire et les cotisations des membres sont essentiels et qu'il faut continuer d'être fier de sa profession. Il se dit favorable à une augmentation de la cotisation à un montant de 310\$ plutôt que les 280\$ proposés.

M^{me} Micheline Bétournay, ing., exprime que ce ne sont pas les instances de l'Ordre qui décideront de la construction de l'échangeur Turcot. Elle ajoute que les instances doivent veiller à la protection du public, tout en gérant adéquatement. Elle souligne que la

planification stratégique ne comporte pas de priorités et qu'une augmentation de 10 %, dans le contexte d'une récession peut représenter une augmentation considérable.

M. François P. Granger, ing., demande les raisons pour lesquelles l'avis de convocation de l'Assemblée figurait dans le PLAN d'avril, préalablement à la recommandation du Conseil d'administration du mois de mai visant l'augmentation de la cotisation. La présidente de l'Ordre indique qu'il importe de respecter les délais de convocation de l'Assemblée générale, l'ordre du jour prévoyant des points statutaires.

M^{me} Nadia Lalancette, ing., félicite le Conseil d'administration pour son bon travail de gestion. Elle expose qu'en tant qu'administratrice de l'Ordre, démonstration lui a été faite de la bonne gestion des ressources à l'interne et de la nécessité d'augmenter la cotisation pour rehausser la réputation des ingénieurs auprès du public.

La résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité.

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85.1 du *Code des professions*, le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle et, le cas échéant, de toute cotisation supplémentaire que doivent payer les membres de l'Ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées, de même que la date avant laquelle ces cotisations doivent être versées;

ATTENDU QUE le tableau des membres doit être le plus précis possible et refléter la réalité, notamment, de façon impérative, au 1^{er} avril de chaque année;

ATTENDU QUE la cotisation des membres de l'Ordre sert principalement à financer les activités réglementaires liées au contrôle de l'exercice de la profession d'ingénieur pour la protection du public;

ATTENDU QUE l'Ordre doit répondre à ses obligations en matière de protection du public et entend optimiser ses ressources humaines et pécuniaires pour réaliser sa mission et ses obligations, tant auprès de ses membres que du public en général;

ATTENDU QUE l'Ordre doit, pour rencontrer les objectifs de sa mission, augmenter les ressources du Bureau du syndic de façon significative;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification en fait la recommandation;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration en a fait la recommandation lors de sa séance tenue le 14 mai 2010 :

Sur proposition de M. Michaël Côté, ing.,
appuyée par M. Housseem Sfaxi, ing.,

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE la décision du Conseil d'administration à l'effet :

1. DE FIXER le montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2011 comme suit :

Ingénieur.....	280 \$
Ingénieur junior et ingénieur stagiaire inscrits au tableau depuis 1 an et plus.....	280 \$
Ingénieur junior et ingénieur stagiaire inscrits au tableau depuis moins de 1 an	280 \$ x (nb de mois avant le 1 ^{er} anniversaire)

12

- a) Membres à la retraite :

Le montant de la cotisation annuelle que devra payer un membre qui s'inscrit dans la catégorie « membre à la retraite » et qui en tout temps durant l'année financière 2011-2012 satisfait aux conditions d'inscription suivantes est fixé à 95\$:

- être à la retraite : sans revenu d'emploi de quelle que nature que ce soit;
- avoir été inscrit au tableau durant un nombre d'années tel que ce nombre plus l'âge totalisent 80 ou plus;
- avoir été inscrit au tableau, dans l'une ou l'autre des catégories de membre, sans interruption pendant les cinq dernières années précédant l'année où le membre demande son inscription dans la catégorie de membre à la retraite;

- b) Le membre qui s'est inscrit dans la classe « membre à la retraite » et qui, à un moment ou l'autre de l'année financière 2011-2012 ne satisfait plus aux conditions d'inscription de cette classe de membre, doit, dès qu'il ne rencontre plus les conditions, verser à l'Ordre le différentiel entre le montant de la cotisation annuelle qu'il doit normalement payer en vertu de la nouvelle classe de membre à laquelle il est inscrit et le montant qu'il a versé au moment de son inscription;

- c) Membres invalides permanents :

Le montant de la cotisation annuelle que devra payer un membre qui s'inscrit dans la catégorie « membre invalide permanent » et qui satisfait aux conditions d'inscription suivantes est fixé à 95 \$:

- Faire une demande formulée par écrit et accompagnée de pièces justificatives au moment de son inscription au tableau pour l'année 2011-2012 et au plus tard le 31 mars 2011.

d) Anciens présidents et membres à vie :

Le membre inscrit dans la catégorie « ancien président » est exempté du paiement de la cotisation, de même que celui inscrit dans la catégorie « membre à vie » avant le 11 mai 1983;

2. D'ASSUJETTIR la cotisation annuelle aux taxes provinciale et fédérale;
3. DE FIXER au **31 mars 2011**, la date limite du paiement de la cotisation annuelle 2011-2012.

A-93-11

CHOIX DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

La documentation pertinente est incluse au point 11 du cahier de travail. Les membres expriment leurs avis.

M. Christian Richard, ing., demande les raisons motivant un changement des vérificateurs. En réponse, le vice-président aux finances et trésorier de l'Ordre explique qu'à la suite d'un processus d'appel d'offres, quatre firmes ont soumissionné et la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, S.E.N.C.R.L. a été choisie au terme d'une évaluation par le Comité des finances et de vérification. Cette firme présentait une offre plus adaptée aux besoins de l'Ordre, des coûts avantageux et une qualité d'équipe remarquable.

La résolution ci-après consignée est adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE l'année 2009-2010 termine le mandat confié à la firme d'experts comptables Mazars Harel Drouin;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification avait demandé à la Direction de l'administration-finances de procéder à un appel d'offres pour le choix des vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour les exercices se terminant le 31 mars 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification a étudié les sommaires des réponses reçues, préparés par la Direction de l'administration-finances lors de sa réunion du 14 avril 2010;

ATTENDU QUE le Comité des finances et de vérification recommande de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateurs des livres de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE le *Code des professions* prévoit qu'il appartient à l'Assemblée générale des membres de choisir les vérificateurs de l'Ordre;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration en a fait la recommandation lors de sa séance tenue le 14 mai 2010 :

Sur proposition de M. Michaël Côté, ing.,
appuyée par M. Houssef Sfaxi, ing.,

- A-93-11.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE la décision du Conseil d'administration de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers de l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

A-93-12 DÉTERMINATION DU MODE D'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE POUR L'EXERCICE POLITIQUE DÉBUTANT EN JUIN 2011

La documentation pertinente est incluse au point 12 du cahier de travail. Le modérateur fait la lecture de l'article 64 du Code des professions.

La résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité.

ATTENDU QU'il est de la prérogative de l'Assemblée générale des membres, en vertu de l'article 64 du Code des professions, de déterminer le mode d'élection du président de l'Ordre professionnel :

Sur proposition de M. Zaki Ghavitian, ing.,
appuyée par M. Sid Zerbo, ing.,

- A-93-12.1 L'ASSEMBLÉE DÉCIDE que le mode d'élection du président de l'Ordre durant l'exercice politique débutant en juin 2011 sera au suffrage des administrateurs élus, qui éliront le président parmi eux, par scrutin secret.

A-93-13 PROPOSITIONS ÉCRITES DES MEMBRES DE L'ORDRE EN VERTU DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT SUR LES AFFAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'ORDRE

La documentation est incluse au point 13 du cahier de travail. Les membres expriment leurs avis. Le modérateur invite la secrétaire de l'Ordre à faire une intervention visant à situer ces propositions. La secrétaire explique que les propositions incluses à ce point de l'ordre du jour peuvent être discutées et débattues en Assemblée générale, mais que toute

résolution sur ces sujets seraient déferées au Conseil d'administration, s'agissant de la juridiction de ce dernier.

M. Giuseppe Indelicato, ing., appuyé par M. Jean Beauregard, ing., propose, tel que rédigé au point 13.1 du cahier de travail, l'abolition des frais de cotisation pour certaines catégories de membres et que cette question soit déferée au Conseil d'administration de l'Ordre. Cette proposition est mise aux voix et est rejetée à la majorité.

M. Etienne Couture, ing., propose, tel que rédigé au point 13.2 du cahier de travail, de révoquer la décision de l'Ordre d'offrir des services commerciaux aux membres et de soumettre cette décision à un vote de l'Assemblée générale. Il demande que l'Ordre se recentre sur la mission de protection du public. Cette proposition est mise aux voix et est rejetée à la majorité.

M. Sébastien Deveaux, ing., appuyé par M. Yves Lavoie, ing., propose, tel que rédigé au point 13.3 du cahier de travail, que l'Ordre mette en place un système transparent pour permettre au public et aux membres de connaître l'identité de tout organisme qui soutient un candidat aux élections du Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs et de tout organisme qui soutient un élu au Conseil d'administration de l'Ordre.

La présidente de l'Ordre explique que le processus électoral fait partie de travaux entrepris par l'Ordre sur sa gouvernance et que le Règlement sur les élections au Conseil d'administration et le mode électoral font l'objet d'une analyse. Elle précise qu'il est sans doute difficile de procéder selon cette proposition, car même le candidat ignore parfois qu'une organisation l'appuie ouvertement.

M. Guy-Michel Lanthier, ing., indique que même s'il peut survenir des difficultés d'application, il s'agit d'une question d'éthique et que les membres devraient connaître l'identité des groupes qui appuient des candidats.

La résolution ci-après consignée est adoptée à la majorité.

ATTENDU QUE lors des élections au Conseil d'administration de l'Ordre, des candidats sont ou peuvent être soutenus par diverses associations, syndicats, organisations et entreprises;

ATTENDU QUE le droit d'un tiers à « mousser » la candidature d'une personne représente un aspect fondamental de la liberté d'expression d'après la Cour suprême;

ATTENDU QUE la confiance du public a été diminuée à cause des allégations de collusion dans la construction;

ATTENDU QUE le mandat de l'OIQ est d'assurer la protection du public;

ATTENDU QU'il est essentiel d'être proactif en pouvant connaître à l'avance les risques de conflit d'intérêts des administrateurs au Conseil d'administration de l'OIQ;

Sur proposition de M. Sébastien Deveaux, ing.,
Appuyée par M. Yves Lavoie, ing.,

A-93-13.2

L'ASSEMBLÉE DEMANDE de mettre en place un système transparent permettant au public et aux membres de l'OIQ de connaître l'identité de tout organisme qui soutient un candidat aux élections du Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs et de tout organisme qui soutient un élu au Conseil d'administration de l'Ordre ou qui a soutenu cet élu durant son élection.

M. Jean Beauregard, ing., appuyé par M^{me} Micheline Bétournay, ing, propose, tel que rédigé au point 13.4 du cahier de travail que, pour rétablir la réputation des ingénieurs dans le contexte des débats sur la collusion, l'Ordre prenne les moyens appropriés afin de rehausser la réputation de la profession sans attendre une intervention extérieure. À ce sujet, il demande que la fraude électorale soit considérée comme une faute déontologique et que le Code de déontologie des ingénieurs soit modifié en conséquence. La syndique de l'Ordre, M^{me} l'ingénieure Jeannette Gauthier intervient pour mentionner que le bureau du syndic possède tous les outils nécessaires pour porter plainte en ce qui concerne les fraudes électorales.

M. Giuseppe Indelicato, ing., propose d'amender cette proposition pour que le Conseil d'administration de l'Ordre demande à la syndique de prioriser les enquêtes portant sur la collusion. Le modérateur indique qu'il s'agit d'une autre proposition et qu'elle ne peut être reçue à ce stade.

Au terme des échanges, la proposition principale est mise aux voix et est rejetée à la majorité.

M. Marek A Kmicikiewicz, ing., appuyé par M^{me} Micheline Bétournay, ing, propose, tel que rédigé au point 13.5.1 du cahier de travail d'adopter une résolution interdisant la transmission des données personnelles des membres à la Banque Nationale du Canada et à TD Meloche Monnex, pour ceux qui n'auraient pas donné leur autorisation spécifique à cette fin et demande de bloquer tout envoi non autorisé. Cette proposition est mise aux voix et est rejetée à la majorité.

M. Marek A Kmicikiewicz, ing., appuyé par M^{me} Micheline Bétournay, ing, propose, tel que rédigé au point 13.5.2 du cahier de travail d'adopter une résolution afin que l'Ordre continue de transmettre au Réseau des ingénieurs les données personnelles des membres ayant déjà donné leur autorisation tout en demandant aux nouveaux membres s'ils souhaitent que leurs données personnelles soient transmises au Réseau des ingénieurs. Cette proposition est mise aux voix et est rejetée à la majorité.

M. Marc Lajoie, ing., appuyé par M. Yves Lavoie, ing., propose, tel que rédigé au point 13.6 du cahier de travail, d'adopter une résolution visant à lever toutes les restrictions imposées aux Sections régionales de l'Ordre relativement aux commandites du Réseau des ingénieurs du Québec. La présidente de l'Ordre rappelle qu'en raison des litiges entre l'Ordre des ingénieurs et le Réseau des ingénieurs, le Conseil d'administration de l'Ordre a demandé un moratoire aux Sections régionales pour la conclusion d'ententes avec le Réseau des ingénieurs. M. Sébastien Deveaux, ing., intervient pour spécifier que les ententes peuvent être utiles comme soutien financier aux Sections régionales. M. Louis Savard, ing., appelle les membres à la prudence devant l'existence des litiges entre les deux organisations. Au terme des échanges, la proposition est mise aux voix et est rejetée à la majorité.

A-93-14 PROPOSITIONS DES MEMBRES DE L'ORDRE EN VERTU DU DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 28.1 DU RÈGLEMENT

L'Assemblée a rejeté, en début de séance, l'inscription de trois propositions à ce point de l'ordre du jour.

A-93-15 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'Ordre, M^{me} l'ingénieure Maud Cohen remercie le modérateur, M^e Michel L'Espérance qui a gracieusement accepté d'agir à ce titre; elle remercie également tous et toutes de leur participation à cette 93^e Assemblée générale des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

La présidente invite tous les participants à un cocktail au cours duquel le président et les quatre autres membres du nouveau Comité exécutif leur seront présentés.

Sur proposition de M^{me} Nadia Lalancette, ing.,
Appuyée par M^{me} Sonia de Lafontaine, ing,

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare levée à 18 h 00 cette 93^e séance de l'Assemblée générale des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

La Secrétaire,

M^e Caroline Simard, avocate, LL. M.